

## Audiences publiques sur le projet Rabaska

### Rectifications

Monsieur le Président,  
Messieurs les Commissaires

Voici quelques rectifications aux Mémoires de Monsieur Jean-Claude Tardif (**DM48**) et de Madame Nicole Picard (**DM64**) :

Mémoire DM48	Mémoire DM64	Affirmation	Rectification
Page 21 5 <sup>e</sup> par.		<i>Les résidents de la rue de Vitré.... ... Le contact est établi et le GIRAM prend en charge la mobilisation des résidents. Il est convenu de former une coalition et...</i>	Le dimanche 4 avril 2004, après avoir été avisé par Monsieur Gaston Cadrin qu'une résolution d'appui à Rabaska serait présentée le lendemain à la séance régulière du Conseil municipal de Beaumont, j'ai (*) invité tous les citoyens de la rue à y assister.
Page 21 6 <sup>e</sup> par.		<i>C'est ainsi que naît la Coalition Rabat-Joie avec à sa tête Gaétan Paradis... et Yves St-Laurent...</i>	La semaine suivante, j'ai (*) aussi convoqué, par lettre, les citoyens de la rue et du secteur voisin à une réunion d'information et d'échange sur le projet. C'est là, le 12 avril 2004, qu'est née spontanément la Coalition Rabat-Joie dont je (*) fus le président jusqu'à ma démission, le 1 <sup>er</sup> juillet 2004. Au moins une trentaine de personnes en ont fait partie dès le début, dont Messieurs Gaétan Paradis et Yves St-Laurent.  La seule implication du GIRAM dans toute l'opération a été l'avertissement du 4 avril. Les membres de Rabat-Joie ont même insisté pour fonctionner de façon toute à fait indépendante du GIRAM, et ce pendant plusieurs mois.  (*) = Mario Fortier

	<p>Page 3 3<sup>e</sup> par.</p> <p>Page 3 4<sup>e</sup> par.</p>	<p><i>J'apprends, ce 4 avril...</i></p> <p><i>Une salle bondée...</i></p>	<p>Il s'agit ici de la séance régulière de Conseil du 3 mai 2004.</p> <p>Idem.</p>
Page 23 5 <sup>e</sup> par.		<i>Séance d'information au CEGEP de Lévis-Lauzon.</i>	Cette première séance s'est tenue à l'hôtel l'Oiselière, à Lévis.
Page 23 5 <sup>e</sup> par.	Page 6 3 <sup>e</sup> par.	<p><i>La Coalition Rabat-Joie s'est manifesté publiquement en étant présente et en bloquant et chahutant... à la première rencontre... à St-Michel, le 11 juillet.</i></p> <p><i>A la première rencontre d'information, le 11 juillet, une marche de protestation a été organisée et on empêchait les gens d'entrer. La rencontre a eu lieu après bien des pourparlers.</i></p>	<p>Il s'agissait d'une manifestation tout à fait pacifique, encadrée par la Sécurité publique, à la demande de Monsieur Sylvain Castonguay.</p> <p>Il y a eu discussion pour que la réunion se tienne à l'extérieur de la bâtisse plutôt qu'à l'intérieur, à cause de la très grande chaleur et d'une foule trop nombreuse. Donc, les gens n'ont pas eu besoin d'entrer.</p>
Page 24 92 par.		<i>Le Conseil aurait souhaité reporter à plus tard ce référendum mais la pugnacité des adversaires du projet a eu gain de cause contre un Conseil incomplet et affaibli. Voici le texte de la résolution qui fut adoptée.</i>	La réponse est justement dans les deux « considérants » qui suivent cette affirmation à la page 25. C'est donc à la suite de ses travaux et en vertu de son mandat que le Comité aviseur, formé par la Municipalité, a proposé cette date.
Page 26 3 <sup>e</sup> par.		<i>...Un autre candidat de la Coalition Rabat-Joie sera élu à ce poste.</i>	Monsieur Gilbert April n'a jamais été membre de Rabat-Joie.
Page 27 2 <sup>e</sup> par.		<i>Son adversaire, André Goulet, a mené une campagne systématique de peur et obtenu l'appui de la quasi-totalité des résidents saisonniers qui détiennent la balance du pouvoir dans cette petite municipalité de 2200 habitants.</i>	Affirmation non basée sur des faits et non vérifiable.
Page 32 8 <sup>e</sup> par.		<i>Trois groupes formels d'opposition se sont créés dans la foulée de Rabaska</i>	D'après l'auteur qui les énumère à la page 33, ce sont la Coalition Rabat-Joie, à laquelle il attribue faussement deux porte-parole, le GIRAM qui existe depuis plus de 20 ans et l'APPEL qu'il dit être soutenu par les deux premiers.
Page 37 2 <sup>e</sup> par.		<i>Solliciter des subventions...</i>	<p>Aucune subvention n'a été versée directement aux opposants. Les montants reçus de Rabaska ont été versés à la Municipalité pour assurer le bon fonctionnement du Comité aviseur.</p> <p>Par contre, une aide financière était disponible à l'Office National de l'Energie pour toutes les personnes ou tous les groupes, opposants comme sympathisants, qui en faisaient la demande en bonne et due forme.</p>

			Chaque demande était analysée au mérite.
Page 38 1 <sup>er</sup> par.		<i>L'occupation de toutes les tribunes possibles. Dans ce cas-ci, les opposants ont monopolisé le Comité aviseur...</i>	Le Comité aviseur était formé de huit personnes : une personne-ressource, deux représentants pour la rue de Vitré et, pour chacun des autres secteurs, un représentant choisi par le conseiller du quartier. Sur ces huit personnes, deux seulement étaient membres de Rabat-Joie.  La libre circulation de l'information était favorisée et les décisions se prenaient par consensus seulement.
Page 38 1 <sup>er</sup> par.		<i>A la limite, le recours à l'agression physique a été utilisé.</i>	Sans fondement. Aucune plainte n'a été retenue par la police.
Page 38 1 <sup>er</sup> par.		<i>On a recouru à l'usurpation d'identité en écrivant une lettre de provocation aux lecteurs et en utilisant la signature d'un individu qui avait déjà déclaré qu'il n'était pas opposé au projet.</i>	Sans aucun fondement.
Page 27 1 <sup>er</sup> par.  Page 38 4 <sup>e</sup> par.  Page 46 4 <sup>e</sup> par.  Page 47 1 <sup>er</sup> par.		<i>Au référendum de Beaumont, le 5 décembre 2004, les opposants au projet Rabaska l'emportèrent avec une majorité confortable. 72 % des personnes qui ont exercé leur droit de vote ont voté contre le projet et 28 % en faveur. 398 personnes ont donc appuyé le projet.</i>  <i>Sans nul doute, les opposants ont marqué des points. Ils ont réussi à obtenir un Comité aviseur à Beaumont et, ensuite, un référendum qu'ils ont largement gagné.</i>  <i>La population de Beaumont est composée, à cette époque, 2 264 personnes. Il y avait 1952 électeurs inscrits. 1373 personnes ont participé au référendum. 985 ont voté non au référendum, 374 ont répondu oui et 14 ont annulé leur vote. Au décompte, on a déclaré que le projet Rabaska avait été rejeté. Cela est un fait indéniable. Ce qui est intéressant, c'est l'usage que les opposants en ont fait par la suite.</i>  <i>Par la suite, un seul refrain fut scandé. La population de Beaumont a rejeté le projet Rabaska. En variante, la majorité de la population de Beaumont a rejeté le projet. Soyons clairs : 985 personnes sur une population de 2264 personnes qui votent contre un projet, cela fait beaucoup de monde. Mais cela ne fait pas l'unanimité, ni l'expression de volonté de l'ensemble de la population, ni même de la majorité de ladite</i>	Toutes ces affirmations sont du même auteur, dans le même document.  <b>Les résultats officiels du référendum sont les suivants :</b>  Personnes aptes à voter : 1952  Personnes qui ont voté : 1373 (70 %)  Votes contre le projet : 985 (72 %)  Votes pour le projet : 374 (27 %)  Votes rejetés : 14 ( 1 %)

		<b>population.</b>	
Page 40 4 <sup>e</sup> par.		<i>A un autre moment donné..., une conseillère fut interrompue pendant son rapport de comités par deux personnes qui se sont amenées au micro avec l'allure de « deux bouncers »...</i>	C'était le 3 mai 2004, pendant la soirée « houleuse ». Deux citoyens sont venus signaler la présence de nombreuses personnes qui avaient dû rester dehors, faute de place dans la salle. C'est alors que la conseillère Nicole Picard leur a répondu : « Quant à moi, ils peuvent y rester ! ». La foule a manifesté son désaccord suite à la réponse de Madame Picard. Cette scène fut enregistrée par la télévision de Radio-Canada
	Page 5 3 <sup>e</sup> par.	<i>Suite à cette rencontre tumultueuse, un collègue conseiller ainsi que moi-même avons tenté de rencontrer des résidents de la rue de Vitré afin de tenter un rapprochement...</i>	Dans le premier cas, il s'agit du conseiller de notre quartier, Simon Chouinard qui a plutôt été contacté par des citoyens et a démissionné avant de nous rencontrer.  Quant à Madame Picard, elle m'a (*) contacté par téléphone, sur l'heure du souper, pour me demander de présenter ses excuses aux personnes présentes à une réunion prévue le soir même, suite à l'épisode du 3 mai décrit plus haut. J'ai fait le message, mais sans grand succès.  (*) = Mario Fortier

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires, l'expression de nos meilleurs sentiments

Gaétan Paradis  
Mario Fortier

Beaumont